

Le conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Luc Waymel, maire. Voici les principales décisions.

Les statuts de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre ont été approuvés. Les modifications portent sur la définition de la compétence développement économique et sur l'accueil des gens du voyage. Ces deux compétences ont un caractère obligatoire.

Le nouveau régime indemnitaire des agents (RIFSEEP) s'appliquera au 1^{er} janvier 2017. Le coût financier à charge de la commune restera le même.

L'assurance prévoyance du personnel est contractée auprès de la CNP sur la base d'un taux de 1,10% de la masse salariale soit 444,35 €.

La participation de la commune au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme sera fiscalisée pour un montant de 7 924,75 €. Le produit non fiscalisé s'élève à 18 606,67 €

La commune sollicite le fonds de concours de la Communauté de Communes, sur le volet fonctionnement. Le montant des dépenses éligibles est de l'ordre de 20 000 €.

Un poteau d'incendie sera installé sur la voie Loowegh Straete afin de mailler totalement le village. Ainsi le réseau de lutte contre l'incendie sera conforme au règlement départemental.

En application de la loi n°2016-1500 du 20 novembre 2016, la proposition du maire de maintenir l'indemnité de fonction à 12% de l'indice 1015 est adoptée à l'unanimité.

Un point d'actualité est fait sur l'activité de la CCHF.

- La compétence tourisme, (pour partie) sera exercée par la Communauté à compter du 1^{er} janvier 2017.
- Les travaux sur le plan local d'urbanisme Intercommunal avancent. Le Projet d'aménagement et de Développement Durable é été présenté aux élus le 9 décembre.
- Un projet- territoire numérique - est à l'étude.
- Des assurances ont été données quant à la compétence ordures ménagères. En ce domaine, rien ne changera pour la commune de Drincham.

La commune a recruté Madame Myriam De Lattre en qualité de secrétaire de mairie à compter du 1^{er} janvier 2017. Elle sera également nommée régisseur de recettes à cette date.

La cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 8 janvier 11 heures. A l'occasion du départ de la secrétaire de mairie actuelle, madame Odile Janssen, une manifestation sera organisée par la commune le vendredi 20 janvier 2017 à 19 heures.